Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_097-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

**C_2020_097**

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

## SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

*L'an deux mille vingt , le vingt trois juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.*

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Habitat, Cohésion Sociale et Politique de la ville

| Nombre de Membres | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 66 | 66 | 65 |

Objet de la délibération:
**Association de Prévention Spécialisée (APS) - Attribution d'une subvention et signature d'une convention d'objectifs et de moyens 2020**

**PRÉSENTS** :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Michel PONTE, Danielle ADOUX-COPIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Lisa CHAUVIN, Nicolas DATCHY, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Grégory LOEW, Marie-José MAUREL, Thierry MENARD, Jean-Bernard MIGLIOLI, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Thierry PESCE, Olivier POMMERET, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

**REPRÉSENTÉ(S)** :
Stella ACCIARI pouvoir à Francine FIORINI, Christine CHALOT-FOURNET pouvoir à Nathalie GONZALES, René DIES pouvoir à Jean-Bernard MIGLIOLI, Jean-Yves FORT pouvoir à Sylvie FRANCIN, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Philippe ROUX pouvoir à Valérie MARCY, Régis ROUX pouvoir à Claude PIANETTI, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Sophie DUFOUR

**ABSENT(S) :**
Philippe SCHRECK

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Monsieur Romain VACQUIER

**RAPPORTEUR** : Monsieur Claude ALEMAGNA

Envoyé en préfecture le 03/08/2020
Reçu en préfecture le 03/08/2020
Affiché le 04/08/2020
ID : 083-248300493-20200723-C_2020_097-DE

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) est compétente en matière de "Politique de la Ville". Cette compétence lui permet de soutenir certains dispositifs de développement local et d'insertion sociale et des dispositifs locaux de prévention de la délinquance. De son côté, le Département du Var dans le cadre de ses compétences (articles L. 121-1 à L. 121-2 du Code de l'action sociale et des familles) agrée des structures qui mettent en oeuvre les actions dites de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

L'Association de Prévention Spécialisée "APS" a pour mission de prévenir la marginalisation par la socialisation et la promotion des jeunes et des familles. Elle intervient auprès des enfants et des jeunes âgés de 6 à 25 ans. Dans le cadre des quartiers prioritaires de la Ville, le Président du Conseil départemental habilite les organismes qui mènent des actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu (article L. 121-2 du Code de l'action sociale et des familles). L'APS a été habilitée à ce titre. Elle mène des actions en faveur des quartiers prioritaires de Draguignan et du Muy, des quartiers dits en veille, et repérés comme sensibles. Pour soutenir ces actions, Dracénie Provence Verdon Agglomération participe au financement par l'octroi de subvention de fonctionnement pour l'année 2020 au titre des actions menées dans les quartiers prioritaires de la ville de Draguignan à hauteur de 34 000€ et du quartier prioritaire de la ville du Muy à hauteur de 34 000€. Cette subvention vient en complément de celles attribuées par le Département du Var et les deux communes concernées.

Une convention d'objectif et de moyens doit être signée en parallèle, entre l'association et DPVa.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- attribuer à l'Association de Prévention Spécialisée "APS" une subvention de fonctionnement d'un montant total de 68 000€ (soixante-huit-mille euros) pour ces actions menées dans les quartiers prioritaires de Dracénie Provence Verdon Agglomération, au titre de la prévention de la marginalisation et de la promotion des jeunes et des familles,
- approuver la convention d'objectifs et de moyens entre Dracénie Provence Verdon Agglomération et l'Association de Prévention Spécialisée "APS",
- autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération,
- dire que les crédits afférents à cette subvention sont prévus sur le budget principal 2020 chapitre 65-article 6574.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

*Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.*